

AR PREFECTURE

017-251710687-20190618-DELIB082019-DE  
Recu le 25/06/2019



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



*Conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827*

# 2018

## Traitement des ordures ménagères et des déchets verts



# Sommaire

---

<i>Sommaire</i> .....	- 2 -
<i>La présentation du SIL</i> .....	- 4 -
1. <b>Historique</b> .....	- 4 -
2. <b>Le territoire</b> .....	- 5 -
3. <b>Les compétences</b> .....	- 6 -
4. <b>Les sites</b> .....	- 7 -
<i>Les indicateurs techniques</i> .....	- 7 -
5. <b>Le traitement des ordures ménagères et assimilés</b> .....	- 7 -
<i>Les tonnages traités</i> .....	- 7 -
<i>Origine des déchets</i> .....	- 8 -
<i>Les modes de traitement</i> .....	- 8 -
<i>Capacité de Traitement du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets</i> .....	- 10 -
<i>Taux de valorisation associé à la performance</i> .....	- 12 -
<i>Impact environnemental et impact sanitaire :</i> .....	- 12 -
<i>Résultat sur le stabilisât</i> .....	- 12 -
6. <b>Le traitement des déchets verts</b> .....	- 13 -
<i>Les tonnages traités</i> .....	- 13 -
<i>Les modes de traitement</i> .....	- 13 -
7. <b>Les actions de prévention et de réduction des déchets</b> .....	- 14 -
8. <b>L'emploi</b> .....	- 14 -
9. <b>La concertation et la gouvernance</b> .....	- 15 -
<i>Moyens d'information</i> .....	- 15 -
<i>Les indicateurs financiers</i> .....	- 15 -
10. <b>Les dépenses</b> .....	- 16 -
<i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	- 16 -
<i>Les dépenses d'investissement</i> .....	- 18 -
11. <b>Les recettes</b> .....	- 21 -

AR PREFECTURE

017-251710687-20190618-DEL 16082019-DE  
Reçu le 25/06/2019

<i>Les recettes de fonctionnement</i> .....	- 21 -
<i>Les recettes d'investissement</i> .....	- 22 -
<i>Les chiffres clés</i> .....	- 23 -
<i>Les évènements marquants de l'année 2018</i> .....	- 23 -
<i>Travaux</i> .....	- 23 -
<i>Administratif et Juridique</i> .....	- 23 -

---

## 1. Historique

Le Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outil de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries ;
- ✓ Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existants : bâtiments, équipements ;
- ✓ Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Courant d'année 2008 et début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobique (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

L'année 2009 a également vu un rapprochement du SIL et de la Base aérienne 721 afin de définir les conditions techniques et économiques d'un partenariat renforcé. Sur la base des échanges qui se sont engagés, le SIL a décidé d'inclure au projet d'augmentation de capacité de traitement de son installation les éléments et objectifs suivants :

- ✓ Augmentation de la puissance fournie à la base aérienne ;
- ✓ Augmentation des quantités de chaleur vendues ;
- ✓ Sécurisation de la fourniture de chaleur en cas d'indisponibilité de l'unité de traitement des déchets.

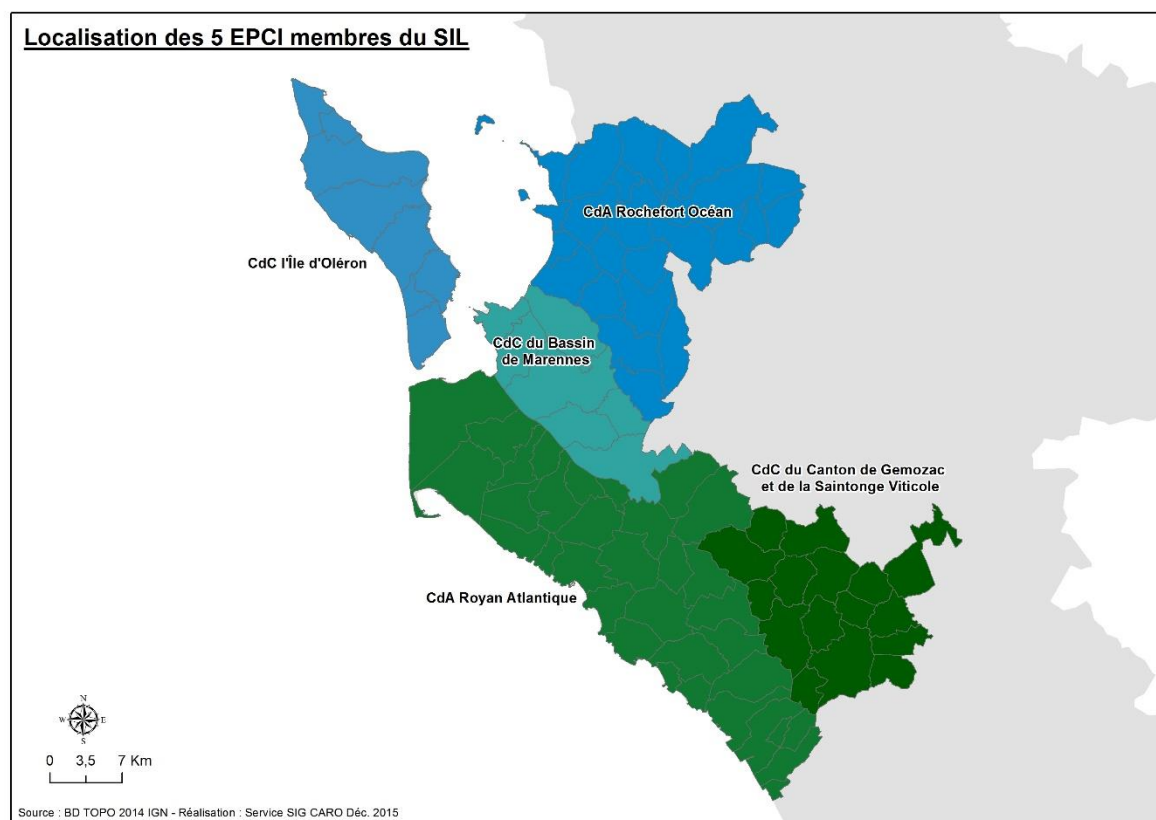
Depuis septembre 2011, date d'adhésion des Communautés de Communes d'Oléron et Marennes, l'Usine d'incinération de Saint-Pierre a été transférée au SIL. Cette installation a été arrêtée le 31 mars 2017 pour laisser place à la construction d'un centre de transfert afin de massifier les ordures ménagères avant transport et traitement vers le centre de valorisation du pôle des Jamelles à Echillais.

## 2. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe cinq collectivités territoriales partenaires :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'île-d'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes

Le SIL conserve le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD



Le SIL compte selon la population INSEE, **197 479 habitants** avec une très forte augmentation en période estivale.

### 3. Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

1. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement,
2. L'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés,
3. La mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent,
4. L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri,
5. La gestion des unités de compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.
6. Toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.

La prévention, la mise en place et l'exploitation des déchèteries, l'organisation et la gestion des collectes des déchets ménagers et assimilés restent de la compétence des EPCI membres.

En vue d'une utilisation rationnelle de ses équipements, pour optimiser les objectifs portés par la loi sur les déchets et notamment réduire les nuisances sur l'environnement dues aux transports, le syndicat peut fournir, à titre accessoire, occasionnel et limité dans le temps, des prestations à des collectivités non membres en cas de défaillance momentanée de leurs installations.

Le Syndicat peut également, aux mêmes conditions, recourir aux services de collectivités non membres lors d'interruptions techniques annuelles programmées ou exceptionnelles.

Le Syndicat peut mettre en place ou s'associer à des actions de coopération avec les communes et les tiers dans tous les domaines intéressant les déchets.

Le Syndicat exerce ses compétences en régie ou peut les confier en tout ou partie à des tiers par la conclusion de contrats.

#### 4. Les sites

En 2018 le SIL a la charge plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers et les déchets verts du territoire :

- Une usine d'incinération avec valorisation énergétique, située à Échillais ;
- Un centre multi-filières de valorisation de déchets ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, situées à Échillais,
- Deux installations de broyage et de transfert de déchets verts, située à Grézac, et Saint-Just Luzac

## Les indicateurs techniques

---

#### 5. Le traitement des ordures ménagères et assimilés

##### **Les tonnages traités**

En 2018, le SIL a traité 66 458 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 12 984 tonnes de déchets ménagers assimilés d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 79 442 tonnes

Ce tonnage a diminué de 4% entre 2017 et 2018, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri et de la réduction des déchets et aux extensions des consignes de tri.

EPCI membres du SIL	2016	2017	2018	Evolution entre 2017 et 2018
CDA Royan Atlantique	29 385	29 965	29 428	-1,8%
CDA Rochefort Océan	19 493	18 213	17 626	-3,2%
*CDC Ile d' Oléron	15 684	14 912	13 480	-9,6%
CDC Marennes	2 858	2 908	2 903	-0,1%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	2 782	2 968	3 021	1,8%
<b>Tonnage OM SIL</b>	<b>70 202</b>	<b>68 965</b>	<b>66 458</b>	<b>-3,6%</b>

\*la CDC a sorti de la part ordures ménagères résiduelles environ 1 000 tonnes de déchets industriels banal incinérables (soit une baisse de 3,2% au réel)

### Origine des déchets

Le CMVD traite en plus des ordures ménagères du SIL, les déchets des apporteurs tiers produits sur le territoire du SIL, qui sont pour la plus part des tout-venants de déchèterie, des ordures ménagères assimilées ou des déchets industriels banals apportés directement par des gros producteurs, et les refus du tri sélectif des membres du SIL.

Ces déchets arrivaient déjà sur les anciennes installations.

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées produites sur le territoire du SIL, transitent par des plateformes de regroupement et/ou de tri situées à Médis, Saint Pierre d'Oléron, Chermignac et Aytré.

EPCI membres du SIL	2016	2017	2018	Evolution entre 2017 et 2018
Apporteurs tiers	2 206	2 563	12 984	406,6%

Le tableau ci-dessus signifie qu'en 2018, on a pu éviter l'enfouissement de 10 500 tonnes de déchets tiers par rapport à 2017, en privilégiant la valorisation énergétique de ces déchets grâce à la mise en service du CMVD.

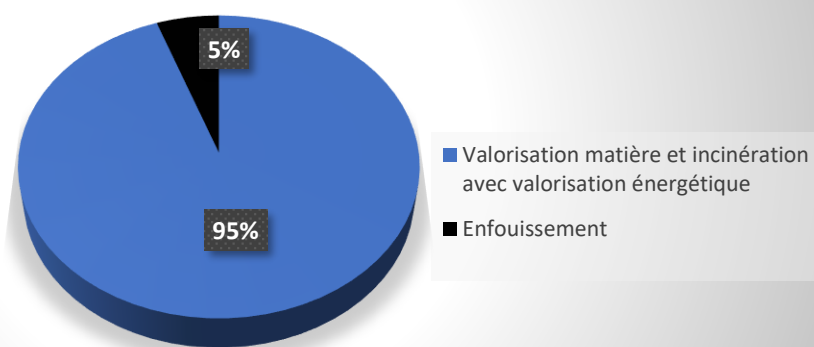
### Les modes de traitement

L'ensemble des déchets ménagers et assimilés ont été traités sur des installations classées pour la protection de l'environnement



Unité de traitement	Tonnages 2017	Tonnages 2018
Centre Multifilières d'Echillais	0	76 305
UIOM Echillais	27 698	1 084
UIOM St Pierre d'Oléron	6 302	0
Enfouissement dans le département 17	8 809	0
Enfouissement dans autre département	28 763	2 053
<b>Total OM SIL</b>	<b>71 572</b>	<b>79 442</b>

## Répartition des modes de traitement des ordures ménagères et assimilés en 2018

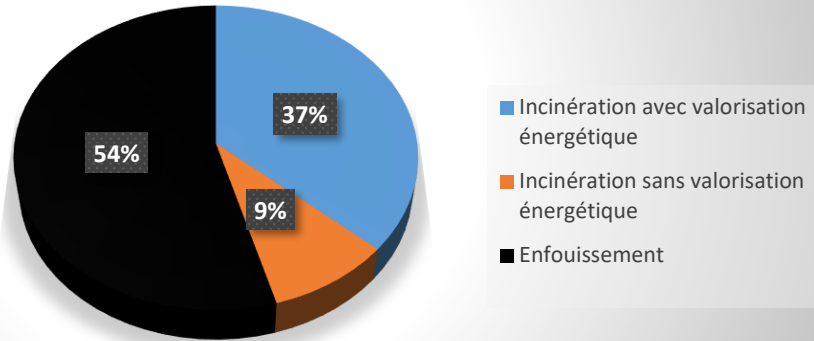


En 2018, seulement 5% des déchets traités ont été enfouis, cela correspond à deux périodes :

- 1601,70 tonnes au 17 janvier 2018 traitement des ordures ménagères sur l'ancienne usine d'incinération d'Echillais.
- 451,52 tonnes, octobre 2018 détournement de déchets dans le cadre d'un dysfonctionnement sur le CMVD.

Pour rappel, en 2017 la part de déchets ménagers et assimilés enfouis était très importante suite à l'arrêt de l'UOM de St Pierre d'Oléron :

### Répartition des modes de traitement des ordures ménagères et assimilés en 2017



### Capacité de Traitement du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets

L'autorisation préfectorale n°18-0064 autorise les installations à :

	Capacité autorisée AE n°18-0064	Capacité atteinte en 2018
Réception des déchets ménagers y compris de biodéchets triés à la source et déchets de commerçants et artisans collectés conjointement	85 000 tonnes/an	76 086 tonnes OM 23 tonnes de biodéchets
Incinération des déchets ménagers triés	57 000 tonnes/an	44 198 tonnes
Incinération des déchets d'activités économiques non collectés conjointement avec les déchets ménagers résiduels, de déchets non dangereux en provenance de déchèteries (encombrants)	12 000 tonnes/an	9 286 tonnes

<b>Transit de déchets issus de collecte séparées.</b>	6 000 tonnes/an	0 tonne
<b>Balles de déchets</b>	12 000 tonnes max sur site	3098 balles (poids moyen 1T115)
<b>Mâchefers</b>	8 500 tonnes max sur site	5 719 tonnes produites en 2018
<b>Compost ou stabilisat</b>	9 000 tonnes max sur site	1 831 tonnes de stabilisat* produites en 2018
<b>Résidus d'épuration des fumées</b>	190 tonnes max sur site	1 848 tonnes produites en 2018

\*Il n'y a eu aucune évacuation de stabilisât sur l'année 2018.

	Tonnage réceptionné		Tonnage traité	
		dont balles au 31/12/2018		dont tonnage incinéré
Ordures ménagères	66 800	2 721	64 079	44 198
Déchets industriels banals et encombrants	9 286		9 286	9 286
Stock fosses au 31/12/2018 en attente de traitement			-1 516	-1 516
<b>Total</b>	<b>76 086</b>		<b>71 849</b>	<b>51 968</b>

		Tonnage
Tonne traitée		71 849
<b>Résidus ultimes de traitement sans filière de valorisation</b>	<b>REFIOM</b>	<b>1848</b>
	<b>stabilisat</b>	<b>1831</b>

=> 5% des déchets traités ne sont pas valorisés in fine, dont la moitié correspond à du stabilisât normé.

**Taux de valorisation associé à la performance**

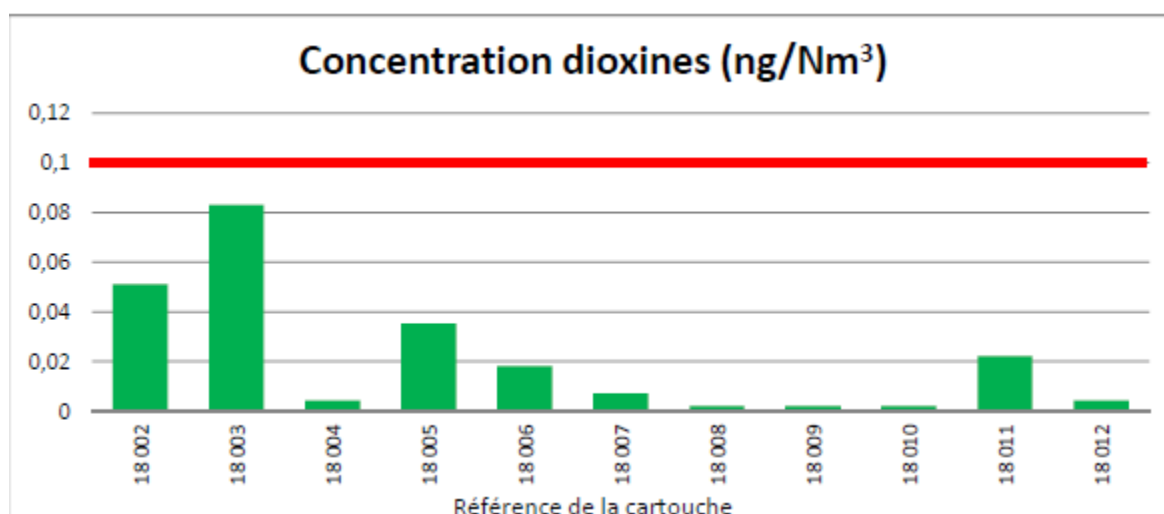
	Performance	2018
Taux de valorisation énergétique R1	100%	75,72%
Taux de valorisation matière	12%	5%*

\*Le compost attendu reste du stabilisat normé

	Performance
Quantité de chaleur vendue à la BA 721	10 196 Mwh + 9 228 Mwh de chaleur au fioul
Quantité d'électricité produite	27 418 Mwh

**Impact environnemental et impact sanitaire :**

- Résultat des mesures de rejets atmosphériques
  - 37 h de dépassement sur les 60 h autorisées, et 66% de ces dépassements concernent les teneurs en CO (oxyde de carbone) qui correspondent aux différents arrêts et redémarrages du four au fuel pendant les phases d'essai et réglage de l'installation.
  - Les concentrations en dioxine sont inférieures aux valeurs limites d'émission

**Résultat sur le stabilisât**

Le stabilisât répond à la norme compost NFU 44 051.

## 6. Le traitement des déchets verts

### Les tonnages traités

En 2018, le SIL a traité 41 721 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 1 140 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 42 861 tonnes.

Les déchets verts de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole sont traités par CYCLAD.

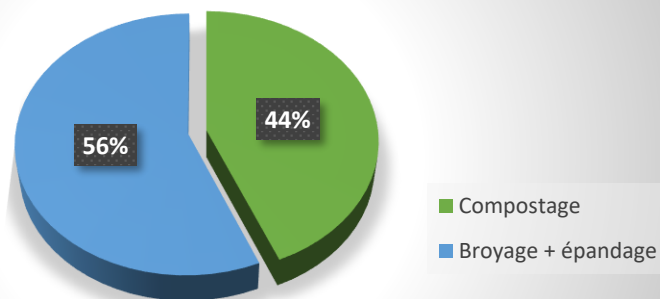
EPCI membres du SIL	2016	2017	2018	Evolution entre 2017 et 2018
<b>Tonnes</b>	<b>44 919</b>	<b>45 412</b>	<b>41 721</b>	<b>-8,1%</b>
CDA Royan Atlantique	21 240	22 392	19 937	-11,0%
CDA Rochefort Océan	6 610	6 714	6 516	-2,9%
CDC Ile d' Oléron	11 956	11 727	11 676	-0,4%
CDC Marennes	3 807	3 767	3 592	-4,6%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	1 307	812	0	-100%
<i>Apporteurs tiers</i>	<i>730</i>	<i>1 115</i>	<i>1 140</i>	<i>2%</i>

*+1 140 tonnes de déchets vers d'apporteurs tiers qui sont arrivés sur la plateforme de compostage d'Echillais sous la responsabilité de SOVAL Nord mais non pris en charge par le SIL.*

### Les modes de traitement

En 2018, les déchets verts ont été traités de deux façons soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.

## Répartition des modes de traitement des déchets verts 2018



### 7. Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Cependant, le SIL est un partenaire dans les actions mises en œuvre. De plus, il tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

### 8. L'emploi

En 2018, le SIL comptait 3 agents

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
adjoint administratif principal 1 <sup>ème</sup> classe	C	1 poste 35H
Responsable financier	A	1 poste Temps partiel
Ingénieur Territorial	A	1 poste 35H

### **Moyens d'information**

Le SIL possède un site internet : <http://www.sil-dechets.fr/>

Depuis la mise en Service du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets, SOVAL a mis en place pour le suivi des odeurs un jury de nez, composé de 15 personnes riveraines au site. Sa mise en service date du 05/12/2018.

En 2018, les instances de concertation se sont réunies à diverses reprises :

- La Commissions Consultatives des Services Publics Locaux : le 19/06/2018
- La Commission de Suivi de Site du Centre Multifilières du pôle des Jamelles le 05/07/2018
- La Commission de Délégation de service Public : le 11/10/2018

Les instances de décisions se sont quant à elles réunies :

- Le bureau Syndical : les 22 mai, 7 septembre et 28 novembre 2018
- Le Comité Syndical : les 8 février, 20 mars, 28 juin, 16 octobre et 17 décembre 2018

## Les indicateurs financiers

---

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

## AR PREFECTURE

017-251710687-20190618-DEL18082019-DE  
Reçu le 25/06/2019

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant 2017 des prestations en k€ HT	Montant 2018 des prestations en k€ HT	Evolution n/n-1	Commentaire
SOVAL NORD	Exploitation du CMVD	Dégation de Service Public - 12 ans	02-août-27	5 745 343 €	7 110 591 €	24%	Dont avenant n°4 (remboursement des frais exposés par l'exploitant en raison de l'annulation du 1er arrêté d'exploitation: 776 090€ HT)
SUEZ	Exploitation du centre de transfert de Médis	Marché de service - 3 ans	31-mai-20	1 308 122 €	472 167 €	-64%	En 2017 y compris enfouissement des déchets de la CARA
Nicollin	Exploitation du centre de transfert de St Pierre d'Oléron	Marché de service - 10 mois reconductible 4 fois 1 mois	30-juin-18	363 396 €	203 247 €	0%	
SUEZ		Marché de service - 31 mois renouvelable une fois 24 mois	31-janv-21	- €	158 777 €		
Loca Recuper	Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Grézac	Marché de service - 36 mois renouvelable deux fois 12 mois	31-déc-20	392 748 €	422 154 €	7%	
SEDE Environnement	Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de St Just Luzac	Marché de service - 1 an reconductible 2 fois	15-févr-19	65 550 €	65 229 €	0%	

## 10. Les dépenses

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.



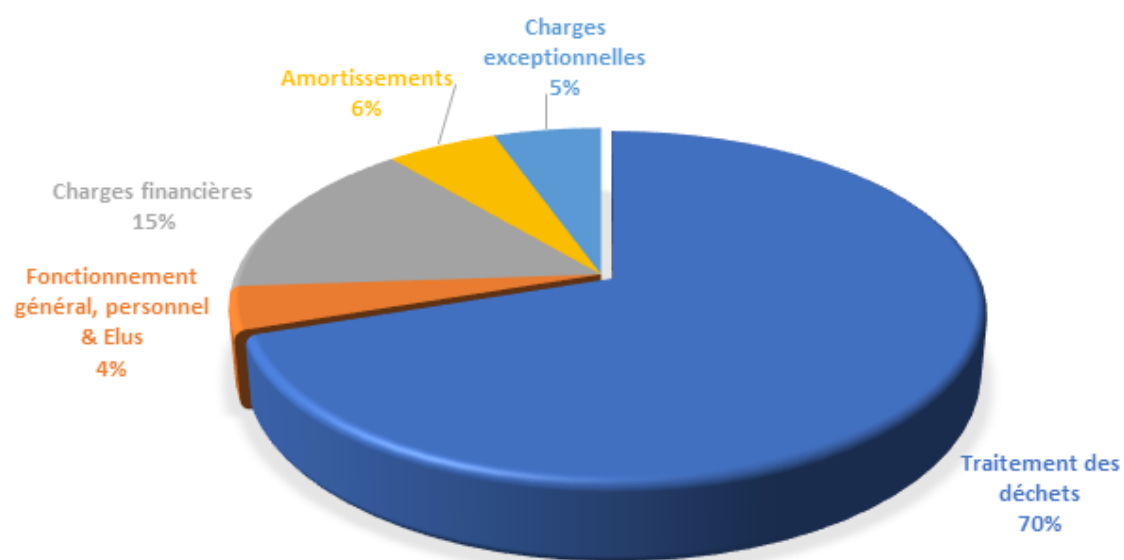


## AR PREFECTURE

017-251710687-20190618-DELIB082019-DE  
Reçu le 25/06/2019

Charges générales		8 759 629 €
	Fonctionnement général	20 537 €
	Prestations de traitement des ordures ménagères	7 758 403 €
	Prestations de traitement des déchets verts	778 316 €
	UIOM d'Oléron: Taxe d'exploitation d'installations classées & Taxes foncières	2 518 €
	CME: Taxes foncières	100 108 €
	CME: Centre multifilières de traitement d'Echillais: Frais dédiés (insertions marchés publics, frais d'études, frais de représentation en justice, etc.)	99 747 €
Frais de personnel & Elus		271 674 €
	Personnel	207 085 €
	Elus	62 283 €
	Déplacement (Personnel & Elus)	2 306 €
Charges financières		1 826 206 €
Charges exceptionnelles		670 457 €
	Remboursement des cotisations 2017	170 457 €
	Provision pour charges	500 000 €
Opérations d'ordre : Amortissements		692 965 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 220 931 €</b>

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018



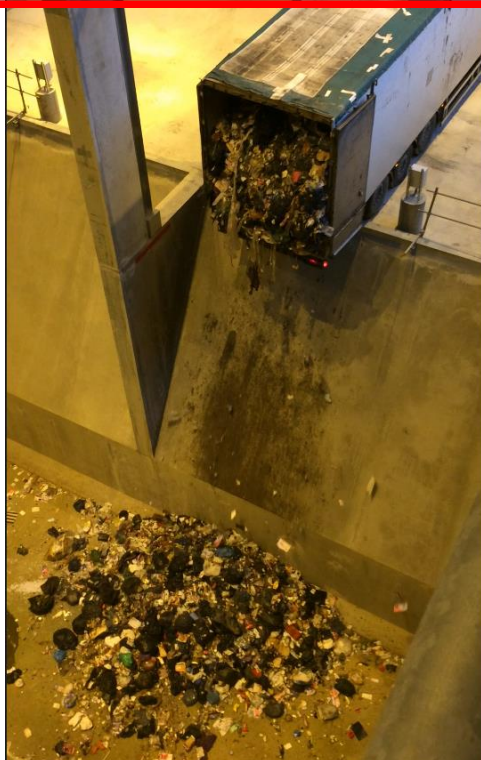
### Les dépenses d'investissement

La plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné la mise en service du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.



AR PREFECTURE

017-251710687-20190618-DELIB082019-DE  
Reçu le 25/06/2019



Le 18 janvier 2018, arrivée des premiers déchets. Début de l'exploitation des installations.

### Démolition de l'ancienne usine d'incinération d'Echillais

L'usine d'incinération a été démolie durant l'été 2018. Certaines parties ont été gardées comme le local chaufferie pour le réseau de chaleur et des ateliers. Cette zone réaménagée en suivant contient l'ensemble des ateliers de maintenance du site.

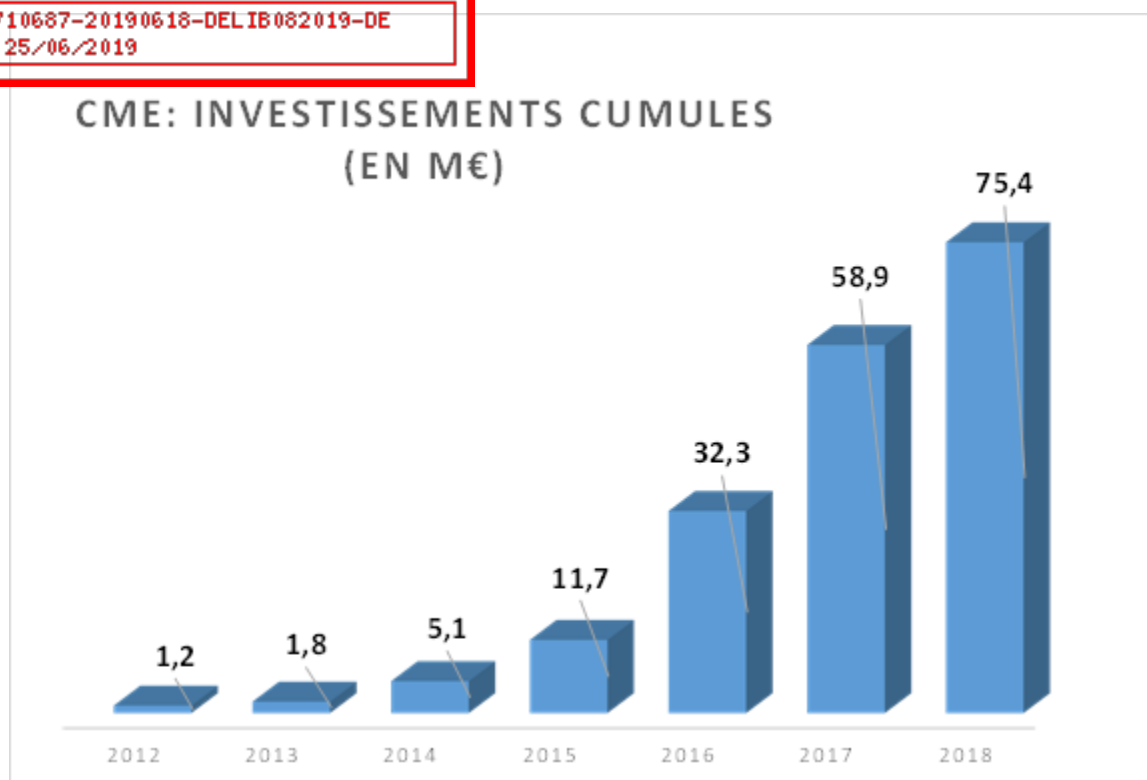


**La mise en service du Centre de transfert de St Pierre d'Oléron**

Le centre de transfert à été mis en service en mars 2018.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2018
12012 - CENTRE DE TRAITEMENT TRAITEMENT MULFILIÈRE	16 449 004
<i>Autres dépenses d'investissement</i>	
21 - Equipement informatique	792
27 - Caution location des bureaux CARO	839
16 - Remboursement demprunts	1 395 649
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>17 846 284</b>



## 11. Les recettes

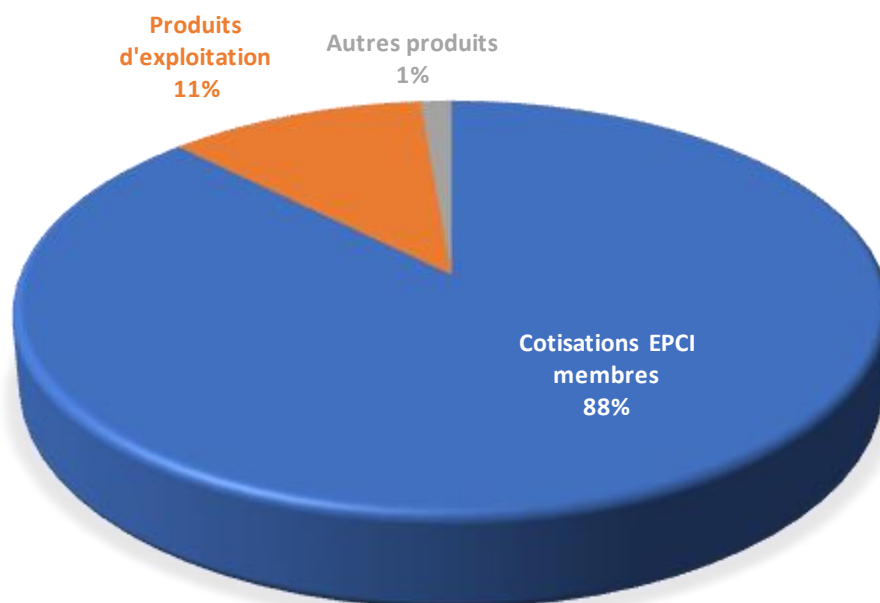
### Les recettes de fonctionnement

88% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.



Cotisations EPCI membres	11 918 504
Produits d'exploitation	1 517 105
Facturation apports extérieurs DIB & OMR (déchets industriels banals, refus de tri, apports des services techniques communaux, apports VEOLIA)	582 903
Facturation apports extérieurs déchets verts	10 823
Vente de chaleur BA 721	516 501
Vente métaux ferreux & non-ferreux	111 665
Intéressement aux ventes d'électricité	295 213
Autres produits de gestion courante	55 635
Excédent de fonctionnement reporté	127 587
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2018</b>	<b>13 618 831</b>

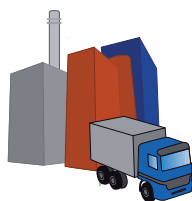
## PRODUITS D'EXPLOITATION 2018

**Les recettes d'investissement**

97% des recettes d'investissements proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.



Emprunts souscrits en 2018	22 180 000
Emprunts antérieurs reportés	3 755 277
Amortissement des immobilisations	692 965
Avances imputées aux travaux	4 200
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2018</b>	<b>26 632 442</b>



Quantité d'ordures ménagères traitées	350,80(*) kg/hab/an
---------------------------------------	---------------------

Coût de traitement des ordures ménagères	59 €/hab/an
--	-------------



Quantité de déchets verts traités	231 kg/hab/an
-----------------------------------	---------------

Coût de traitement des déchets verts	4,60 €/hab/an
--------------------------------------	---------------

(\*) ce chiffre élevé prend en compte le poids des déchets produits pendant la saison touristique (environ 25%)

## Les évènements marquants de l'année 2018

### Travaux

- Fin de la construction du centre de transfert de St Pierre d'Oléron
- Démolition de l'usine d'incinération d'Echillais
- Fin de la 1<sup>ère</sup> phase de construction du CMVD

### Administratif et Juridique

- 16.01.2018 Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter pour Centre Multifilières de Valorisation des déchets.
- 18.09.2018 Arrêté préfectoral de déclaration d'exploiter le centre de transfert des déchets de Saint Pierre d'Oléron.